



Bureau du vérificateur général du Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-55

ISBN 0-660-61780-3

**Bureau du
vérificateur général du Canada**

**Budget des dépenses
2002-2003**

**Rapport sur les
plans et les priorités**

Approuvé

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada

L'honorable Paul Martin, C.P., député
Ministre des Finances

Table des matières

Section I—Messages	1
Message de la vérificatrice générale	1
Déclaration de la direction	3
Section II—Raison d’être du Bureau	5
La vision et les secteurs d’intérêt du Bureau	5
Mandat, rôles et responsabilités	6
Lois habilitantes	6
Secteur d’activité — Vérification législative	6
Nos rapports	7
Section III—Résultat stratégique	9
Résultats prévus	9
Ressources	13
Extrants et processus opérationnels	15
Activités de soutien	23
Section IV—Organisation du Bureau	25
Section V—Annexes	29
Section VI—Autres renseignements	33
Renvois aux Rapports sur les plans et les priorités de 2001-2002 et de 2002-2003	33
Rapports exigés par la loi	34
Personnes-ressources du Bureau	35
Index	37

Section I

Messages

Message de la vérificatrice générale



Je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003 du Bureau du vérificateur général, un bureau de vérification indépendant au service du Parlement et travaillant pour le bien-être des Canadiens. Le Bureau fait la promotion d'une fonction publique fédérale responsable, intègre et efficace, d'une bonne gouvernance, du développement durable et de la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada. Il le fait par le biais de vérifications et d'études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement ainsi qu'au gouvernement, et grâce aussi à sa collaboration avec les vérificateurs législatifs, le gouvernement et les organisations professionnelles. Je suis fière d'assurer un milieu de travail diversifié et respectueux au sein duquel les employés peuvent réaliser leur plein potentiel et rechercher l'excellence.

Au cours de mon mandat à titre de vérificatrice générale, le Bureau ciblera cinq secteurs : la reddition de comptes au Parlement; une fonction publique efficace; les questions autochtones; le bien-être des Canadiens (la santé, la sécurité et l'environnement); l'héritage et le patrimoine. Nous avons entrepris l'élaboration d'un nouveau plan stratégique qui nous permettra de déterminer comment ces secteurs d'intérêt influenceront sur les vérifications et les études qui sont prévues pour 2003-2004 et les années futures. Un aspect important de ce projet consiste à établir des indicateurs de rendement qui serviront à mesurer l'incidence de nos travaux sur chacun de ces secteurs d'intérêt.

En 2002-2003, nous prévoyons déposer plus de 35 chapitres de vérification de l'optimisation des ressources qui traiteront d'un large éventail de sujets d'importance pour le Parlement et les Canadiens. Nous adopterons également une nouvelle approche à l'égard des suivis des progrès que les entités vérifiées ont accomplis afin de mettre en œuvre nos recommandations : nous ciblerons un plus petit nombre de questions d'intérêt pour le Parlement. En octobre 2002, la commissaire à l'environnement et au développement durable fera rapport sur l'impact environnemental des mines abandonnées du Nord canadien.

Au cours de l'année écoulée, dans le cadre des activités touchant nos pratiques professionnelles, nous avons entrepris à l'interne un important et ambitieux projet que nous appelons Perfectionnement de nos pratiques de vérification. Ce projet appuie notre recherche continue de méthodes et de techniques novatrices, afin de nous permettre de mieux faire notre travail et de devenir encore plus efficaces. En 2002-2003, nous

acquerrons, dans le cadre de ce projet, de nouveaux jeux d'outils de planification et de vérification électroniques qui soutiendront la mise en œuvre de méthodes intégrées fondées sur les risques pour les diverses composantes de la vérification législative.

Étant donné que nous communiquons les résultats de nos travaux au Parlement, nous devons comprendre les besoins et les intérêts des parlementaires afin de mieux les servir. Au début de 2002-2003, nous ferons enquête auprès d'un échantillon de parlementaires pour mesurer leur degré de satisfaction et pour cerner les secteurs qu'il nous faut améliorer.

Nous considérons nos ressources humaines comme la source de la vitalité et du succès continus du Bureau. La rétroaction de nos employés est essentielle pour nous permettre de leur assurer un milieu favorable. En 2002-2003, nous mènerons une enquête auprès des employés afin de recenser les secteurs de satisfaction et d'amélioration. Elle servira aussi de point de départ pour mesurer les projets d'amélioration.

En résumé, 2002-2003 promet d'être le début d'un parcours passionnant et exigeant. J'ai hâte d'entreprendre avec mon équipe l'élaboration d'un plan stratégique qui appuie la vision du Bureau — présenter des rapports intéressants et pertinents au Parlement. Je suis emballée par nos projets de réinvestissement dans nos méthodes, nos ressources humaines et nos outils qui feront en sorte que le Bureau demeure un centre d'excellence en gestion publique et une organisation reconnue pour la qualité de son travail.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA
26 février 2002



Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2002–2003

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2002-2003 du Bureau du vérificateur général du Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités du Bureau;
- sont conformes aux principes de présentation énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et priorités de 2002-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

La structure de rapport sur laquelle se fonde le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats atteints avec les ressources et les pouvoirs.

Le sous-vérificateur général et
agent financier supérieur,



Michael J. McLaughlin, CMA
26 février 2002



Section II

Raison d'être du Bureau

La vision et les secteurs d'intérêt du Bureau

2.1 Les énoncés sur la vision et les secteurs d'intérêt qui guident le travail du Bureau sont exposés dans le plan stratégique du Bureau..

VISION

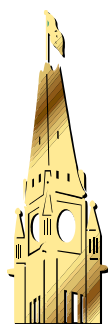
Nous sommes un bureau de vérification indépendant qui est au service du Parlement et qui travaille pour le bien-être des Canadiens.

Nous faisons la promotion :

- d'une fonction publique fédérale responsable, intègre et efficace;
- d'une bonne gouvernance, du développement durable et de la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada.

Nous le faisons en :

- effectuant des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement ainsi qu'au gouvernement;
- travaillant en collaboration avec les vérificateurs législatifs, le gouvernement et les organisations professionnelles;
- en assurant un milieu de travail diversifié et respectueux au sein duquel nos employés peuvent réaliser leur plein potentiel et rechercher l'excellence.



SECTEURS D'INTÉRÊT

Nos efforts porteront sur cinq secteurs :

- reddition de comptes au Parlement;
- fonction publique efficace;
- questions autochtones;
- santé, sécurité et environnement;
- héritage et patrimoine.

Mandat, rôles et responsabilités

Lois habilitantes

2.2 La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* ainsi que d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions concernent la vérification législative et la surveillance des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres entités dont des organisations internationales.

2.3 Nous nous distinguons des ministères et des organismes en ce que nous sommes indépendants du gouvernement et que nous faisons directement rapport au Parlement. Un vaste mandat législatif, l'exemption de certains contrôles gouvernementaux sur notre budget et notre personnel ainsi qu'un mandat de dix ans pour le vérificateur général assurent notre indépendance.

Secteur d'activité — Vérification législative

2.4 L'objectif du secteur d'activité du Bureau est de transmettre des données de vérification et d'autres données pertinentes à la Chambre des communes et aux assemblées législatives des administrations territoriales aux fins de leur examen minutieux des programmes, des activités financières et des questions environnementales et de développement durable du gouvernement. Le vérificateur général fournit au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens des réponses aux questions suivantes.

Composantes de la vérification législative ¹	Questions
Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	Les ministères et les organismes exécutent-ils leurs programmes de manière économique et efficiente, avec le souci de leur impact sur l'environnement? Le gouvernement dispose-t-il de moyens pour mesurer l'efficacité de ses programmes? La loi est-elle respectée et le Trésor public est-il protégé?
Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	Le gouvernement donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale conformément aux conventions comptables applicables?
Vérifications comptables des sociétés d'État, des territoires et d'autres entités	Les sociétés d'État, les territoires et les autres entités présentent-ils fidèlement leur information financière conformément aux normes comptables applicables? Se conforment-ils aux autorisations législatives?
Examens spéciaux des sociétés d'État	Les systèmes et les pratiques des sociétés d'État fournissent-ils l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que le déroulement des opérations est efficace?
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	Dans quelle mesure les ministères et les organismes ont-ils atteint les objectifs et mis en œuvre les plans d'action énoncés dans leur stratégie de développement durable?
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	Les agences présentent-elles l'information sur le rendement de façon fiable et juste?

¹ Ces composantes sont expliquées plus en détail dans les articles 5, 6 et 7 de la *Loi sur le vérificateur général* et dans la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans tous nos travaux, nous considérons aussi la conformité aux autorisations.



Nos rapports

2.5 Tel qu'il est précisé dans la loi, les travaux du Bureau sont communiqués sous diverses formes, notamment : les chapitres et les autres observations de vérification contenus dans les rapports du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable présentés à la Chambre des communes; les opinions sur les états financiers du gouvernement du Canada, des administrations territoriales, des sociétés d'État et d'autres entités; les rapports d'examen spécial au conseil d'administration des sociétés d'État; les rapports annuels sur d'autres questions aux assemblées législatives des administrations territoriales; les évaluations des rapports sur le rendement de trois agences. (Pour obtenir plus de détails, consulter la section VI.) Nos travaux peuvent aussi donner lieu à des publications spéciales, à des méthodes, à des notes d'information à l'intention des comités parlementaires, à des discours et à des lettres de recommandations aux entités que nous vérifions. Nos rapports et d'autres renseignements sur le Bureau se trouvent sur notre site Web (<http://www.oag-bvg.gc.ca>).



Section III

Résultat stratégique

Des vérifications et des études indépendantes qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement et au gouvernement et qui font la promotion d'une fonction publique fédérale responsable, intègre et efficace, d'une bonne gouvernance, du développement durable et de la protection de l'héritage et du patrimoine du Canada.

Résultats prévus

3.1 Nos résultats prévus comprennent des vérifications, des opinions et des avis conformes aux normes professionnelles ainsi que les conséquences de nos travaux, lesquelles contribuent à l'amélioration de la reddition de comptes et des pratiques de gestion au gouvernement.

3.2 Le cadre de mesure du rendement et de rapports du Bureau utilise une chaîne des résultats pour établir un lien entre nos extrants — vérifications, opinions, information et avis — et les conséquences souhaitées — gestion des programmes gouvernementaux améliorée et meilleure reddition de comptes au Parlement et au public. Le cadre nous permet de décrire le rendement du Bureau et de montrer comment il produit des changements positifs pour les Canadiens. Les pièces 3.1 et 3.2 fournissent d'autres détails sur le cadre et la chaîne des résultats. Les paragraphes 3.4 à 3.13 décrivent certaines des conséquences de la chaîne présentée à la pièce 3.2. Au cours des prochaines années, le Bureau précisera ces conséquences et la façon de les mesurer.

Extrants et processus opérationnels

3.3 **Vérifications, opinions, information et avis fournis conformément aux normes professionnelles et aux systèmes de gestion de la qualité.** Le Bureau produit divers extrants, par exemple information de vérification, avis et assurance. Il offre un service professionnel et doit donc maintenir sa crédibilité en respectant les normes professionnelles et en appliquant les systèmes de gestion de la qualité. La sous-section **Extrants et processus opérationnels**, à la page 15, renferme d'autres détails sur les extrants que nous voulons produire et les processus opérationnels.

Pièce 3.1 — Notre cadre de mesure du rendement et de rapports

Notre cadre utilise une chaîne des résultats comme fondement de la gestion du rendement. Une chaîne des résultats établit un lien entre nos extraits — vérifications, opinions, information et avis — et les conséquences souhaitées — gestion des programmes gouvernementaux améliorée et une meilleure reddition de comptes au Parlement et au public. Le cadre nous permet de décrire le rendement du Bureau et de montrer comment il produit des changements positifs pour les Canadiens. La pièce 3.2 établit de façon plus précise le lien entre la chaîne des résultats et nos extraits.

La colonne de gauche de la pièce indique que le Bureau veut produire des changements positifs pour ses clients, notamment les députés des assemblées législatives fédérales et territoriales, les représentants des entités vérifiées et le public. Afin de produire des changements positifs pour les parties intéressées, le Bureau travaille aussi avec d'autres vérificateurs législatifs, les associations professionnelles, les organismes de normalisation nationaux et internationaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La section du bas de la pièce précise les activités du Bureau et les extraits — information de vérification, avis et assurance — qu'il produit. Le Bureau contrôle en grande partie la production de ses extraits, mais il n'exerce qu'une influence indirecte sur la réalisation des conséquences immédiates, intermédiaires et finales.

Le Bureau offre un service professionnel et doit donc maintenir sa crédibilité en respectant les normes professionnelles lorsqu'il travaille avec des tiers. Il doit avoir recours à différents moyens pour assurer le professionnalisme de ses travaux et à cette fin, il ne doit pas se limiter au respect des normes, mais aussi prendre en compte les vues des groupes concernés.

La section centrale de la pièce présente une série de conséquences immédiates et intermédiaires qui devraient mener aux conséquences souhaitées, mais qui ne sont pas finales.

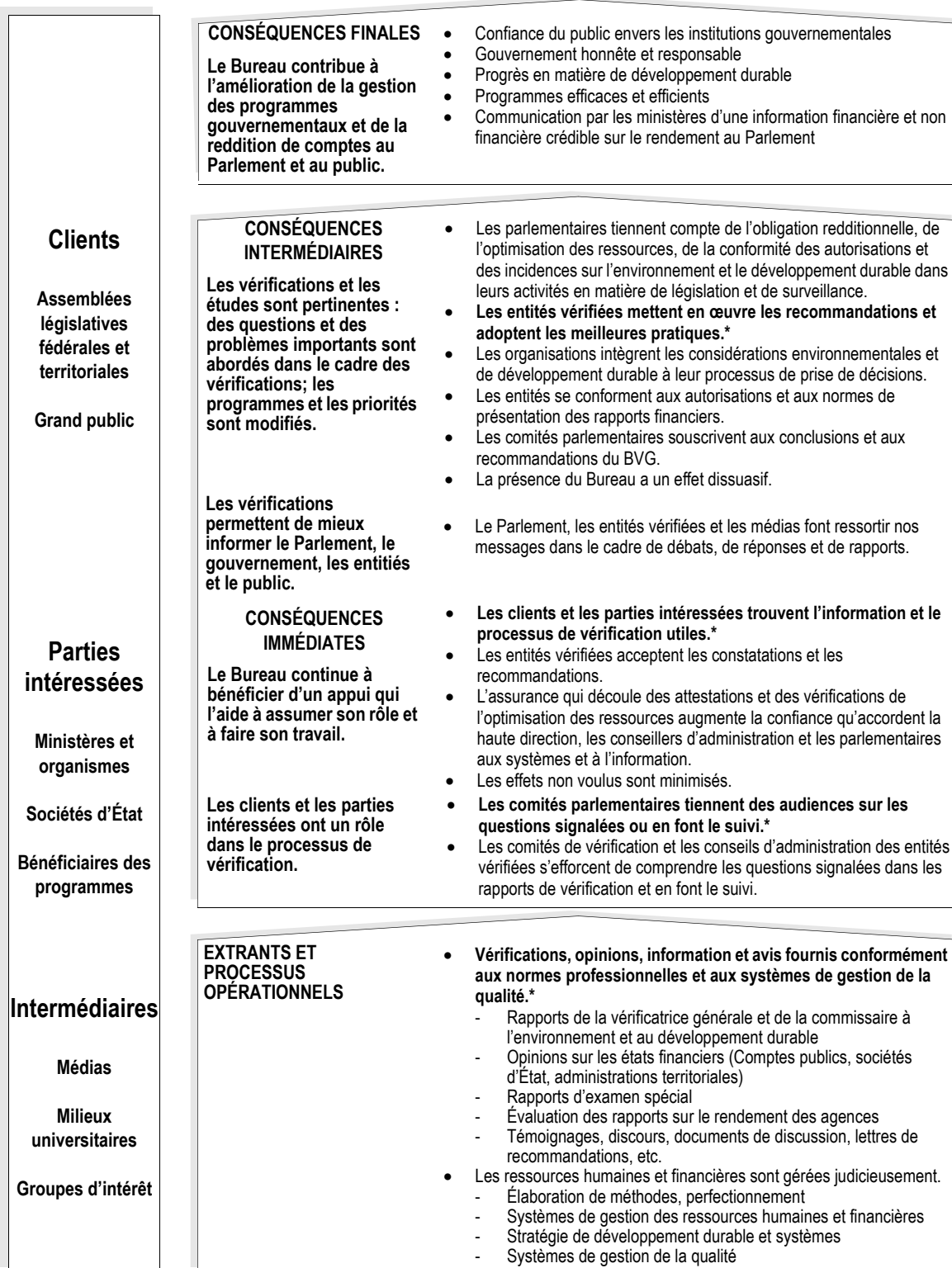
Premièrement, le Bureau tente de faire participer divers clients, dont les comités parlementaires, les entités vérifiées et les conseils d'administration, au processus de vérification. Par exemple, les comités parlementaires tiennent des audiences sur les questions signalées.

Ensuite, le Bureau cherche à mieux informer le Parlement, les entités gouvernementales et le public. À cet égard, les caractéristiques clés de l'information sont la crédibilité, l'assurance, l'exactitude, la pertinence, l'actualité, l'intégralité et la clarté.

Enfin, le Bureau tente de susciter des changements par la communication d'une information qui a une incidence sur les programmes et les priorités. De tels changements peuvent être vus comme étant les différences (améliorations), au niveau des connaissances, des attitudes, des compétences, de l'engagement, de la capacité et des actions continues au sein de l'entité, qui devraient produire les conséquences finales souhaitées.

La section du haut de la pièce présente les conséquences finales, par exemple la confiance du public envers des institutions publiques solides, un gouvernement honnête et responsable, des programmes gouvernementaux efficaces et efficients, des progrès en matière de développement durable et la communication par les ministères d'une information financière et non financière crédible sur le rendement au Parlement. À ce chapitre, nous partageons les mêmes intérêts avec de nombreuses autres parties à l'intérieur du gouvernement et à l'extérieur de celui-ci, ce qui complique le recensement des résultats attribuables à nos vérifications. Nous ne sommes pas les seuls à vouloir un bon gouvernement, et c'est avec la collaboration et la participation de ces parties que nous pouvons susciter le changement. Dans la mesure du possible, nous évaluons périodiquement si des progrès marquants ont été réalisés dans ces secteurs par des études ou des évaluations spécialisées.





* Ces résultats sont décrits plus en détails dans la sous-section intitulée Résultats prévus à la page 9.

Conséquences immédiates

3.4 Les comités parlementaires tiennent des audiences sur les questions signalées ou en font le suivi. Il est important que nous comprenions les besoins et les intérêts des parlementaires afin de mieux les servir. Nous rencontrons souvent les parlementaires et leurs recherchistes afin de discuter de leurs intérêts. Cette année, nous mènerons une enquête auprès d'un échantillon de députés en vue d'en apprendre davantage sur leurs intérêts et de mesurer leur satisfaction à l'égard des travaux du Bureau. Les résultats serviront à mesurer la façon dont nous servons le Parlement et à améliorer nos activités.

3.5 Nous communiquons régulièrement avec le Comité permanent des comptes publics et d'autres comités afin de leur faire part des questions traitées dans les rapports de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Les audiences des comités constituent un important moyen de les sensibiliser aux questions traitées dans les rapports et, enfin, d'obtenir l'engagement des ministères et des organismes quant à la mise en œuvre de nos recommandations. Nous nous attendons à ce que 60 p. 100 environ de nos rapports fassent l'objet d'audiences de comité parlementaire au cours de la période actuelle de planification.

3.6 Les clients et les parties intéressées trouvent l'information et le processus de vérification utiles. La rétroaction que nous recevons de nos parties intéressées sur la pertinence, l'intégralité et l'exactitude de l'information que nous fournissons, de même que sur la manière dont nous menons nos vérifications, a une importance capitale pour l'amélioration de nos activités.

3.7 Tous les deux ans, nous sondons les directeurs financiers et les présidents des comités de vérification des entités fédérales et des organisations internationales afin d'établir la mesure dans laquelle les vérifications annuelles produisent les conséquences souhaitées. Notre prochaine enquête sera en grande partie axée sur les travaux de vérification réalisés en 2002-2003. Nous prévoyons qu'au moins 80 p. 100 des répondants conviendront que la vérification annuelle a été utile et qu'elle a ajouté de la valeur à leur organisation.

3.8 En 2002-2003, nous étendrons notre enquête sur les vérifications annuelles aux principales parties intéressées de la vérification des états financiers du gouvernement du Canada afin, entre autres, d'établir si ces parties considèrent qu'elle a été utile et qu'elle a ajouté de la valeur aux *Comptes publics du Canada*.

3.9 Au cours du troisième cycle d'examen spéciaux exécutés jusqu'ici, 80 p. 100 des clients qui ont été sondés (présidents du conseil d'administration et premiers dirigeants) estimaient que l'examen spécial était utile et qu'il ajoutait de la valeur à leur organisation. Nous prévoyons maintenir ou dépasser ce niveau de satisfaction à la fin du quatrième cycle.

Conséquences intermédiaires

3.10 Les entités vérifiées mettent en œuvre les recommandations et adoptent les meilleures pratiques. Nous sommes déterminés à améliorer les pratiques de gestion au gouvernement. Nos recommandations sont fondées sur des données et une analyse



pertinentes et elles ont comme objectif de cerner les secteurs à améliorer. Nous n'exerçons aucun contrôle sur la mise en œuvre de ces recommandations. Cependant, nous nous efforçons de faire des recommandations pratiques et d'inciter les entités vérifiées à y donner suite.

3.11 Nous utilisons une base de données sur les recommandations pour faire le suivi des vérifications antérieures et surveiller chaque année l'état d'avancement des mesures prises à la suite des recommandations des vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes. Nous nous attendons à ce qu'au moins 60 p. 100 de nos recommandations seront mises en œuvre sur une période de cinq ans ou seront en voie de l'être. Nous ferons aussi d'autres enquêtes pour déterminer pourquoi 40 p. 100 de nos recommandations ne sont pas mises en œuvre ou ne sont pas en voie de l'être

3.12 Le Comité des comptes publics a aussi indiqué qu'il aimerait recevoir de l'information sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de ses recommandations à la Chambre. Nous envisagerons des moyens de l'informer lorsque nous appliquerons notre nouvelle méthode de suivi.

3.13 Nous encourageons nos clients à adopter des normes comptables appropriées dans le cadre de nos vérifications annuelles des états financiers du gouvernement du Canada et de plus de 115 états financiers d'entités fédérales, de territoires et d'organisations internationales. Nous prévoyons que toutes ces vérifications donneront lieu à des opinions non assorties de réserve. Cependant, il incombe à la direction de préparer des états financiers conformes aux normes comptables. Notre responsabilité, en tant que vérificateur au service du Parlement, consiste à exprimer une opinion sur les états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Ressources

3.14 La pièce 3.3 contient de l'information sur nos dépenses prévues. En juillet 2001, le Conseil du Trésor a approuvé une hausse de financement de six millions de dollars pour 2001-2002 et de huit millions de dollars pour 2002-2003. Nous avons demandé cette augmentation afin de continuer à répondre aux besoins du Parlement au cours des prochaines années. Plus particulièrement, nous voulons nous assurer que nous aurons suffisamment de ressources pour financer adéquatement nos vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes et pour investir dans les méthodes, les technologies et le capital intellectuel. Lorsque nous avons présenté notre demande, nous avons reconnu que ces fonds supplémentaires ne satisferaient pas tous les besoins en même temps. Mais au fil du temps nous croyons qu'une majoration permanente de 15 p. 100 (8 millions de dollars) devrait nous permettre de répondre à ces besoins. En 2002-2003, nous accordons la priorité aux méthodes, aux technologies et à la formation de nos ressources humaines (voir les paragraphes 3.43 à 3.45).

3.15 Cette augmentation du financement a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor pourvu que le Secrétariat du Conseil du Trésor mette en place, de concert avec le Bureau, un processus d'établissement des besoins futurs du Bureau.

3.16 En collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, nous réaménageons les bureaux actuels des employés de notre bureau d'Ottawa. Le coût des travaux est estimé à 3,5 millions de dollars, et le Conseil du Trésor a fourni 3 millions de dollars en fonds spéciaux.

3.17 La pièce 3.3 montre les dépenses de programme prévues sans l'augmentation permanente de 15 p. 100 (8 millions de dollars) du budget de 2003-2004 et de 2004-2005. Les dépenses prévues pour 2002-2003 ont augmenté d'environ 9,8 millions de dollars par rapport à 2001-2002. Comme il est mentionné précédemment, environ la moitié de ce montant servira à financer adéquatement les vérifications de l'optimisation des ressources qui sont prévues, à investir dans les méthodes, les technologies et le capital intellectuel, et à réaménager les locaux. Le reste provient d'une augmentation au titre des services fournis sans frais par d'autres ministères ainsi que des crédits inutilisés et des reports prévus. Les crédits inutilisés représentent des dépenses prévues à l'origine pour des travaux qui devaient être effectués en 2001-2002, mais qui ont été reportés à 2002-2003.

Pièce 3.3 – Dépenses prévues	Prévisions des dépen- ses 2001- 2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
(en millions de dollars)			(Exclut la hausse perma- nente de financement)	
Dépenses brutes du Programme	55,6	65,6	57,6	57,6
Fonds spécial — Projet de réaménagement des locaux		3,0		
<i>Budget supplémentaire des dépenses</i> et autres ajustements	9,3	-	-	-
	64,9	68,6	57,6	57,6
(Crédit inutilisé prévu) / Report prévu ¹	(2,0)	2,0		
Dépenses nettes du Programme	62,9	70,6	57,6	57,6
<i>Moins</i> : Recettes non disponibles	(0,8)	(0,8)	(0,8)	(0,8)
<i>Plus</i> : Coût des services fournis sans frais	6,7	8,8	7,5	7,5
Coût net du Programme	68,8	78,6	64,3	64,3
Équivalents temps plein (ETP)²	520	570	570	570

¹ Sous réserve de l'approbation du Parlement.

² Pour 2002-2003 et les années subséquentes, nous avons les autorisations pour 580 ETP.



3.18 La pièce 3.4 renferme de l'information sur nos dépenses prévues par composante de la vérification législative. Pour établir le coût net du Programme, nous avons pris en compte l'augmentation de services fournis sans frais, laquelle a fait accroître les dépenses prévues pour les composantes de la vérification législative de 2002-2003.

Pièce 3.4 — Dépenses prévues par composante de la vérification législative

(en millions de dollars)

Composantes de la vérification législative	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	35,4	36,5
Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	5,4	5,1
Vérifications comptables des sociétés d'État, des territoires et d'autres entités	16,4	17,3
Examens spéciaux des sociétés d'État	2,1	4,2
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	2,3	2,5
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	1,0	1,0
Coût total des vérifications	62,6	66,6
Pratiques professionnelles	6,2	8,5
Réaménagement de l'espace et modernisation des bureaux		3,5
Coût net du Programme	68,8	78,6

Extrants et processus opérationnels

Secteurs d'intérêt

3.19 La vérificatrice générale a cerné cinq secteurs qui retiendront l'attention du Bureau au cours de son mandat. Ces secteurs d'intérêt feront partie de notre nouveau plan stratégique et nous aideront à planifier nos travaux de vérification pour 2003 et les années subséquentes. Au cours de la prochaine année, nous établirons des indicateurs de rendement qui nous permettront de mesurer les effets que nous produisons sur chacun de ces secteurs d'intérêt.

- **Reddition de comptes au Parlement.** Cela signifie aider et appuyer le Parlement dans ses travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement. À cette fin, nous examinerons les nouveaux mécanismes de gouvernance et poursuivrons nos travaux dans les secteurs de la communication de l'information financière et de l'information sur le rendement, de la reddition de comptes et de la conformité aux autorisations directrices. De même, nous travaillerons plus étroitement avec les comités parlementaires afin de les aider à faire leur travail.
- **Fonction publique efficace.** Cela comprend l'évaluation de la capacité du gouvernement d'élaborer des politiques, d'exécuter des programmes et de soutenir la prestation des programmes. Nos travaux seront axés sur des domaines tels que la gestion des res-

sources humaines, la gestion financière, les technologies de l'information et la gestion des connaissances. Nous ferons le suivi des initiatives du gouvernement dans ces secteurs et dans d'autres secteurs en mettant l'accent sur les progrès et les résultats obtenus et nous ferons rapport à ce sujet.

- **Questions autochtones.** Elles constituent l'un des plus grands défis du Canada. Nos travaux porteront sur les programmes gouvernementaux qui influent sur les conditions sociales, économiques et environnementales des Autochtones et de leurs collectivités. Dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes, nous accorderons une attention spéciale aux structures redditionnelles, aux partenariats et aux mécanismes de règlement des différends.
- **Santé, sécurité et environnement.** Ces questions concernent le bien-être des Canadiens. Elles intéressent les citoyens et reflètent les moyens que prend le gouvernement pour répondre aux besoins actuels des Canadiens. Nous examinerons les programmes individuels dans chacun de ces secteurs et nous évaluerons aussi comment ces programmes sont coordonnés et gérés dans l'ensemble du gouvernement.
- **Héritage et patrimoine.** Ce sont les actifs culturels, historiques et matériels du Canada, son environnement et sa situation financière. Premièrement, nous devons recenser et décrire les actifs et la situation dont nous avons hérité des générations précédentes. Nous évaluerons ensuite les programmes qui ont pour objet de les conserver et de les développer pour les générations futures.

Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes

<i>Dépenses prévues</i>	<i>2001–2002</i>	<i>35,4 millions de dollars</i>
	<i>2002–2003</i>	<i>36,5 millions de dollars</i>

3.20 La vérification de l'optimisation des ressources (VOR) ou la vérification du rendement examine les pratiques de gestion, les contrôles et les systèmes d'information en mettant l'accent sur les résultats. Elle ne met pas en question le bien-fondé des politiques gouvernementales; elle fournit plutôt de l'information pour aider les législateurs à déterminer si les politiques et les programmes ont été mis en œuvre de manière satisfaisante. Les principaux produits sont les chapitres et les autres observations de vérification publiés dans les rapports de la vérificatrice générale à la Chambre des communes. Ces travaux peuvent également donner lieu à des publications spéciales, à des méthodes, à des séances d'information à l'intention des comités parlementaires, à des discours et à des lettres de recommandations.

3.21 Notre pouvoir discrétionnaire quant à l'étendue et à la fréquence est plus grand pour les vérifications de l'optimisation des ressources que pour les vérifications comptables ou les examens spéciaux. Pour déterminer les questions qui présentent le plus d'intérêt et d'importance pour le Parlement, nous prenons en compte les facteurs suivants :

- l'importance du programme ou du sujet, son niveau de dépenses, le niveau d'intérêt qu'il suscite chez les députés et le niveau de risque que pose sa prestation;



- la complexité du programme ou du sujet, le niveau de ressources nécessaire pour le vérifier et sa pertinence à l'égard du mandat du Bureau;
- nos cinq secteurs d'intérêt;
- la couverture de vérification antérieure par le Bureau et les autres examens réalisés par le gouvernement ou d'autres observateurs avertis.

3.22 Nous nous efforçons d'établir un calendrier des VOR pour couvrir les questions les plus importantes dans un délai raisonnable. Les équipes de vérification préparent des plans pluriannuels pour les 25 principaux ministères et organismes de l'administration fédérale et pour certains secteurs d'intérêt qui touchent plusieurs ministères, notamment la reddition de comptes et la mesure des résultats, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, le développement durable et les technologies de l'information. Nous évaluons aussi les nouvelles questions et nous mettons à jour les plans de vérification tous les ans. En 2002-2003, notre projet de perfectionnement des pratiques de vérification comportera l'amélioration de nos méthodes de planification et des outils prévus à cette fin, de sorte que soient intégrés les méthodes d'évaluation des risques et les outils de planification électroniques les plus récents (voir les paragraphes 3.43 à 3.45).

3.23 Par le passé, nous avons habituellement fait un suivi de chacune de nos vérifications de l'optimisation des ressources deux ans après la vérification initiale. D'après les discussions que nous avons eues avec les parlementaires et notre propre examen, nous avons conclu que notre méthode de suivi actuelle pourrait être plus pertinente pour le Parlement et donc plus efficace.

3.24 Dans le cours des travaux de suivi futurs, nous concentrerons nos efforts sur un plus petit nombre de questions qui présentent un intérêt continu pour le Parlement. Pour ces questions, nous tenterons de fournir un niveau d'assurance plus élevé quant aux progrès réalisés par les ministères. Le rapport prévu pour septembre 2002 marque la première étape de cette nouvelle approche. D'après cette expérience et d'autres études, nous prévoyons l'appliquer pleinement au printemps 2003.

3.25 Les progrès de la mise en œuvre de toutes nos recommandations par les ministères demeurent importants pour nous et pour le Parlement. Nous continuerons de suivre les progrès annuellement en travaillant étroitement avec le personnel de vérification interne des ministères.

3.26 Nos plans de VOR pour 2002-2003, ainsi que notre rapport d'avril 2003, exigeront le dépôt de plus de 35 chapitres, dont des aperçus de la vérificatrice générale et de la commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces vérifications, qui comprennent les travaux de suivi prévus, prennent en compte un large éventail de sujets d'importance pour le Parlement et les Canadiens. L'un des chapitres traitera de fonds publics que l'on a soustraits au contrôle du Parlement et un autre, du système de justice pénale du Canada. Dans deux autres chapitres, nous examinerons des programmes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada — un ayant trait à la gestion du commerce et un autre, à l'impôt international. Nous vérifierons aussi la Défense

nationale et, entre autres, l'entente d'entraînement en vol de l'OTAN, les zones d'entraînement et les bases de lancement. Nous ferons rapport sur les lieux contaminés du Nord et aborderons, dans deux autres chapitres, d'autres questions concernant le Nord. De plus, nous déposerons un chapitre sur la communication d'information concernant les collectivités des Premières nations. Pendant l'exercice, nous vérifierons Patrimoine Canada et l'Agence spatiale canadienne et nous rendrons compte de l'exécution des programmes liés aux numéros d'assurance sociale, à la passation de marchés publics et à la location de biens immobiliers.

3.27 Nous accordons une attention spéciale à la planification et à la gestion des coûts, au temps d'exécution et aux résultats des vérifications. Nous continuons de perfectionner notre processus de budgétisation et de planification afin d'utiliser nos ressources avec efficacité et efficacie. Nous établissons des budgets pour toutes nos vérifications et nous publierons ces budgets en indiquant les ressources réellement utilisées.

Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada

<i>Dépenses prévues</i>	<i>2001-02</i>	<i>5,4 millions de dollars</i>
	<i>2002-03</i>	<i>5,1 millions de dollars</i>

3.28 La vérificatrice générale examine les états financiers du gouvernement du Canada conformément aux normes de vérification généralement reconnues afin d'obtenir l'assurance raisonnable qu'ils ne contiennent pas d'inexactitudes importantes; elle exprime une opinion sur la fidélité et l'uniformité de leur présentation. Cette opinion rend les états financiers crédibles. Si l'examen montre que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes, la vérificatrice générale formulera une opinion avec réserve.

3.29 Le gouvernement a entrepris d'améliorer l'utilité et l'actualité de son information financière en mettant en œuvre la Stratégie d'information financière (SIF). Les principaux éléments de la SIF sont la modernisation des systèmes, l'adoption de la comptabilité d'exercice et son intégration aux activités de gestion quotidiennes. Comme suite à la modernisation des systèmes, les données comptables contenues dans le Système central de comptabilité du receveur général du Canada ont été transférées aux nouveaux systèmes ministériels le 1^{er} avril 2001.

3.30 La mise en place de systèmes financiers modernes dans les ministères a une incidence considérable sur nos travaux de vérification des états financiers du gouvernement du Canada. Nous sommes tenus d'évaluer les environnements de contrôle interne de ces systèmes dans tous les grands ministères et organismes que nous vérifions. À cette fin, le projet de perfectionnement de nos pratiques de vérification prévoit l'amélioration de nos méthodes de vérification comptable, notamment l'introduction de nouveaux jeux d'outils de vérification électroniques, l'amélioration de nos méthodes d'analyse des risques et une meilleure intégration des travaux de vérification comptable et non comptable dans les ministères (voir les paragraphes 3.43 à 3.45).



Vérifications comptables des sociétés d'État, des territoires et d'autres entités

<i>Dépenses prévues</i>	<i>2001–2002</i>	<i>16,4 millions de dollars</i>
	<i>2002–2003</i>	<i>17,3 millions de dollars</i>

3.31 Nous examinons les états financiers de 115 sociétés d'État, de territoires et d'autres entités afin de formuler une opinion sur la fidélité de leur présentation conformément aux normes comptables professionnelles. Nous vérifions aussi si les opérations dont nous prenons connaissance sont conformes, à tous les égards importants, aux principales autorisations législatives. Nos vérifications comptables de ces entités fournissent une assurance aux ministres, aux parlementaires, aux députés des assemblées territoriales et aux diverses autres parties intéressées.

3.32 Notre portefeuille de vérifications annuelles continue de croître. En 2002-2003, nous prévoyons vérifier, pour la première fois, le Régime de pensions de retraite de la fonction publique, le régime de pensions de retraite des Forces canadiennes, le régime de pensions de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la Société de l'énergie du Nunavut.

Examens spéciaux des sociétés d'État

<i>Dépenses prévues</i>	<i>2001–2002</i>	<i>2,1 millions de dollars</i>
	<i>2002–2003</i>	<i>4,2 millions de dollars</i>

3.33 La *Loi sur la gestion des finances publiques*, ou dans certains cas une autre loi, exige qu'un examen spécial des sociétés d'État soit réalisé tous les cinq ans. De plus, le gouverneur en conseil demande parfois au Bureau d'effectuer un examen spécial de sociétés d'État qui en sont exemptées. Le secteur privé effectue des examens spéciaux, dont certains conjointement avec nous, mais le Bureau réalise la plupart des examens. La loi exige de l'examineur qu'il formule une opinion, à savoir si les systèmes et les pratiques de gestion de la société fournissent une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que le déroulement des opérations est efficace.

3.34 En 2002–2003, nous prévoyons terminer le troisième cycle d'examens spéciaux par l'examen de la Société du crédit agricole Canada. Nous prévoyons aussi exécuter les huit premiers examens spéciaux du quatrième cycle (Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée, Énergie atomique du Canada limitée, Centre de recherches pour le développement international, Commission de la capitale nationale, Administration de pilotage de l'Atlantique, VIA Rail Canada Inc., Société de développement du Cap-Breton et Construction de Défense (1951) Limitée).

3.35 Pour le quatrième cycle, nous mettrons en œuvre notre approche révisée pour les examens spéciaux. Nos priorités pour le quatrième cycle consistent à mieux intégrer les travaux des examens spéciaux à nos vérifications comptables annuelles des sociétés d'État, à élargir l'étendue de nos travaux sur le gouvernement d'entreprise et à produire de meilleurs rapports d'examen. Nous prévoyons aussi réaliser chaque examen spécial en

moins de temps (de 6 à 12 mois selon la taille de la société) et réduire le nombre total d'heures de vérification de 15 à 25 p. 100 par rapport au troisième cycle.

Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable

<i>Dépenses prévues</i>	<i>2001–2002</i>	<i>2,3 millions de dollars</i>
	<i>2002–2003</i>	<i>2,5 millions de dollars</i>

3.36 Il incombe à la commissaire à l'environnement et au développement durable de surveiller la mesure dans laquelle les ministères et les organismes ont mis en œuvre leur plan d'action et atteint les objectifs énoncés dans leur stratégie de développement durable, et de faire rapport à ce sujet. De plus, la commissaire réalise des vérifications de l'optimisation des ressources et des études des questions environnementales et de développement durable, et elle surveille le processus par lequel le public peut présenter des pétitions aux ministres sur des questions touchant l'environnement.

3.37 Les ministères fédéraux ont produit leur première stratégie de développement durable en 1997. Jusqu'ici, la commissaire a revu la préparation des stratégies et l'élaboration de systèmes de gestion conçus pour aider les ministères à mettre en œuvre leur stratégie. En 2001, les ministères ont déposé leur première stratégie mise à jour. En 2002-2003, nos vérifications des stratégies de développement durable feront état des progrès des ministères en matière de développement durable. Nous examinerons un échantillon de ministères en vue de relever des indicateurs de changement quant à la manière de remplir leur mandat dans le contexte du développement durable. En outre, nous examinerons le rendement déclaré des ministères par rapport à certains engagements contenus dans leur stratégie.

3.38 En ce qui concerne les vérifications de l'optimisation des ressources courantes, la commissaire compte examiner les progrès du gouvernement fédéral pour ce qui est des substances toxiques, des espèces envahissantes, des mines abandonnées du Nord et des lieux contaminés. Elle a aussi l'intention d'examiner ses progrès en qualité de chef de file canadien du développement durable.

3.39 Le processus de pétition est un lien vital qui permet aux Canadiens de faire connaître leurs préoccupations en matière d'environnement. La commissaire est déterminée à rendre ce processus plus accessible et compréhensible. Les pétitions que nous recevons et les réponses des ministères fédéraux pourront être consultées sur notre site Web, et nous examinerons d'autres moyens d'améliorer ce processus.

Évaluations des rapports sur le rendement des agences

<i>Dépenses prévues</i>	<i>2001–2002</i>	<i>1 million de dollars</i>
	<i>2002–2003</i>	<i>1 million de dollars</i>

3.40 Trois agences gouvernementales de service, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et l'Agence Parcs Canada, doivent produire des rapports annuels qui contiennent à la fois des états financiers et de



l'information sur le rendement. En vertu de la loi, le Bureau est tenu de formuler une opinion sur les états financiers et d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement fournie par les agences. L'opinion et l'évaluation sont incluses dans le rapport annuel des agences.

Pratiques professionnelles

<i>Dépenses prévues</i>	<i>2001–2002</i>	<i>6,2 millions de dollars</i>
	<i>2002–2003</i>	<i>8,5 millions de dollars</i>

3.41 Nous nous sommes engagés à améliorer de manière continue les pratiques professionnelles du Bureau et la gestion du processus de planification stratégique. Chaque année, nous revoyons nos activités de vérification, nos pratiques de gestion interne et nos activités administratives. Cette démarche a pour objet d'évaluer la conformité aux exigences législatives, aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau et de recenser des possibilités d'améliorer nos méthodes et nos pratiques. Les échanges concernant les méthodes et les pratiques de vérification sont un outil précieux pour l'évolution des pratiques, la recherche et la conception de techniques de vérification de pointe de même que pour les plans annuels d'élaboration des méthodes pour tous les produits de vérification. À cette fin, le Bureau est en contact avec d'autres bureaux de vérification législative et des associations professionnelles comme l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les principales activités pour 2002-2003 sont décrites ci-dessous.

3.42 Planification stratégique. La nomination de la vérificatrice générale en mai 2001 nous a conduits à examiner et à mettre à jour notre plan stratégique. Nous avons énoncé une nouvelle vision pour le Bureau et défini les priorités stratégiques. Le processus de planification stratégique permet à l'équipe de la direction d'échanger ses vues quant à l'orientation future, à la stratégie et aux priorités du Bureau et d'obtenir un consensus à cet égard. Le processus est centré sur les changements que nous devons apporter à nos activités et à notre organisation pour remplir le mandat que nous a confié le Parlement et continuer d'être pertinents au cours des prochaines années. Le plan comprend plusieurs objectifs stratégiques qui sont essentiels à notre succès continu. La vérificatrice générale a aussi relevé cinq secteurs d'intérêt qui seront intégrés à notre processus de planification stratégique et qui nous aideront particulièrement à planifier nos travaux de vérification de l'optimisation des ressources pour 2003 et les années futures.

3.43 Perfectionnement de nos pratiques de vérification : adapter et raffiner nos méthodes et nos outils de vérification. Chaque année, le Bureau prépare un plan consolidé d'élaboration des méthodes qui guide tous les projets de méthodes nouvelles et révisées. À cette fin, il est essentiel de chercher et de concevoir de manière continue des méthodes et des techniques novatrices dans le but de devenir plus efficaces et plus efficaces. Les changements qui marquent l'environnement de vérification du secteur public, par exemple la fonction de contrôleur moderne et les nouveaux systèmes d'information financière, et les changements qui touchent les méthodes de vérification du secteur privé nous ont amenés à adapter et à raffiner nos méthodes et nos outils de vérification afin qu'ils correspondent davantage à ces nouveaux environnements.

3.44 Au cours des 18 derniers mois, nous avons examiné des moyens de changer nos méthodes et nos outils de vérification et nous avons choisi un mode de planification axée sur les risques pour les diverses composantes de la vérification législative — vérifications de l'optimisation des ressources, vérifications comptables des états financiers du gouvernement du Canada et vérifications des sociétés d'État, des territoires et d'autres entités.

3.45 La deuxième phase de ce projet est en cours et elle est centrée sur la mise en œuvre de notre plan d'action. Nous faisons l'acquisition de jeux d'outils de planification et de vérification électroniques, de cours de formation et de méthodes, et avec le personnel, nous avons préparé les changements qui devront être apportés aux pratiques de vérification. Cette phase se poursuivra au cours de la prochaine année, alors que nous commencerons à utiliser les nouveaux jeux d'outils de vérification, à donner la formation et à appliquer les méthodes.

3.46 Gestion des connaissances. Nous continuons à investir dans la gestion des connaissances en nous servant des technologies modernes pour mieux recueillir et mettre en commun les connaissances des différentes équipes de vérification. Cette démarche revêt une importance capitale pour les entités que nous vérifions et nos travaux. En 2002-2003, nous comptons, entre autres, développer de manière continue les sites des entités et intégrer les jeux d'outils électroniques que nous devons acquérir pour soutenir le projet de perfectionnement de nos pratiques de vérification.

3.47 Revue des pratiques et vérification interne. Des revues des pratiques auxquelles on a recours pour certaines vérifications et des revues des pratiques touchant l'ensemble de nos secteurs de vérification pour toutes les gammes de produits sont prévues en 2002-2003. Des vérifications internes des aspects déterminants des activités de soutien du Bureau sont aussi prévues. Un comité de vérification, qui relève directement de la vérificatrice générale, approuve ces plans.

3.48 Examen externe. Nous nous sommes engagés à ce que nos systèmes de gestion de la qualité des vérifications soient évalués à l'externe de manière constante afin qu'ils soient toujours pertinents et efficaces. En 1999, une firme d'experts-comptables a évalué nos vérifications (comptables) annuelles et nous avons fait part des résultats dans notre *Rapport sur le rendement* de 1999-2000 au Parlement. Nous planifions maintenant un examen externe du système de gestion de la qualité de nos vérifications de l'optimisation des ressources. Cet examen devrait être terminé en 2005.

3.49 Activités internationales. Notre programme de relations internationales nous aide à mettre au point nos pratiques de vérification législative et à renforcer notre réputation et notre crédibilité au Canada et à l'étranger. Au cours des deux dernières décennies, le Canada s'est fait connaître et respecter dans le monde entier pour son expertise en vérification législative. Notre interaction avec les vérificateurs d'autres pays nous a permis de nous tenir au courant des pratiques exemplaires à l'échelle internationale et de les intégrer à nos travaux qui sont destinés au Parlement. En 2001, nous avons eu l'honneur de recevoir le prestigieux prix Kandutsch de l'Organisation internationale des institutions



supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). À long terme, nous comptons maintenir notre présence et entretenir nos relations à l'étranger. À court terme, nous voulons assumer avec succès deux nouvelles responsabilités au sein de l'INTOSAI, soit la présidence du Groupe de travail pour le contrôle environnemental et la présidence d'un nouveau sous-comité chargé de la question cruciale de l'indépendance du vérificateur.

Activités de soutien

3.50 Le Bureau s'est engagé à s'améliorer de façon continue et c'est pourquoi il a mis sur pied les deux projets suivants pour accroître l'efficacité et l'efficacités de ses activités.

3.51 Renouvellement de nos ressources humaines. Le Bureau considère que sa vitalité et son succès continus reposent sur ses ressources humaines. Les activités prévues consistent, entre autres, à élaborer et à offrir un programme de formation, à mettre en œuvre notre plan de relève et à appuyer la modernisation de nos méthodes de vérification. Dans les domaines de la vérification interne, des finances et du contrôle, on recrute activement les mêmes compétences et talents que nous. Par conséquent, il nous est plus difficile de recruter et de conserver notre personnel. En 2002-2003, nous appliquerons une stratégie de recrutement et de conservation plus agressive et nous nous emploierons sans relâche à mettre en place des politiques progressistes en matière de ressources humaines.

3.52 Enquête sur la satisfaction des employés. Nous mènerons une enquête sur la satisfaction des employés en 2002-2003. Cette première enquête au cours du mandat de la vérificatrice générale nous fournira des données de départ dans de nombreux secteurs d'intérêt et de préoccupation des employés, notamment le leadership stratégique, les ressources humaines, les produits et les communications. Elle fournira des indicateurs appropriés et significatifs qui serviront de point de repère, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Bureau. Nous utiliserons les résultats de l'enquête pour mesurer et communiquer nos succès et pour améliorer nos projets. Nous répéterons cette enquête tous les deux ans afin de mesurer nos progrès et d'intervenir rapidement dans les nouveaux secteurs d'intérêt et les secteurs actuels.



Section IV

Organisation du Bureau

4.1 Le Bureau a un Conseil de direction qui assume la responsabilité de l'orientation professionnelle et administrative. Il établit les politiques et supervise tous les aspects de la gestion et des activités du Bureau. Il assure la planification et la budgétisation ainsi que la mise en place d'un cadre organisationnel pour les vérifications. Il est composé de la vérificatrice générale, du sous-vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable, de huit vérificateurs généraux adjoints et du conseiller juridique.

4.2 Le Groupe des conseillers principaux et le Comité consultatif indépendant sont des comités de conseillers externes de la vérificatrice générale. Les membres du Groupe des conseillers principaux représentent les principales parties intéressées avec lesquelles le Bureau se trouve en rapport, par exemple le gouvernement, les entreprises, les milieux comptables et universitaires et d'autres parties. Le Groupe est chargé de fournir des avis stratégiques sur les travaux du Bureau. Le Comité consultatif indépendant, qui est composé de comptables chevronnés, donne des avis à la vérificatrice générale sur ses vérifications comptables des états financiers du gouvernement du Canada, des sociétés d'État et d'autres entités du secteur public. Il aide également la vérificatrice générale à surveiller les faits nouveaux dans les domaines de la comptabilité et de la vérification et à examiner leur incidence sur les travaux du Bureau.

4.3 Le Comité de vérification surveille les aspects clés des contrôles de la qualité et des contrôles internes du Bureau. Il est composé de vérificateurs principaux du Bureau et est présidé par un vérificateur principal du secteur privé.

4.4 La commissaire à l'environnement et au développement durable surveille la performance du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable et fait rapport à ce sujet à la Chambre des communes, au nom de la vérificatrice générale. Le Groupe des conseillers de l'environnement, qui est composé de représentants de groupes environnementaux, de l'industrie et du secteur universitaire, conseille la commissaire en ce qui concerne ses travaux et les faits nouveaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

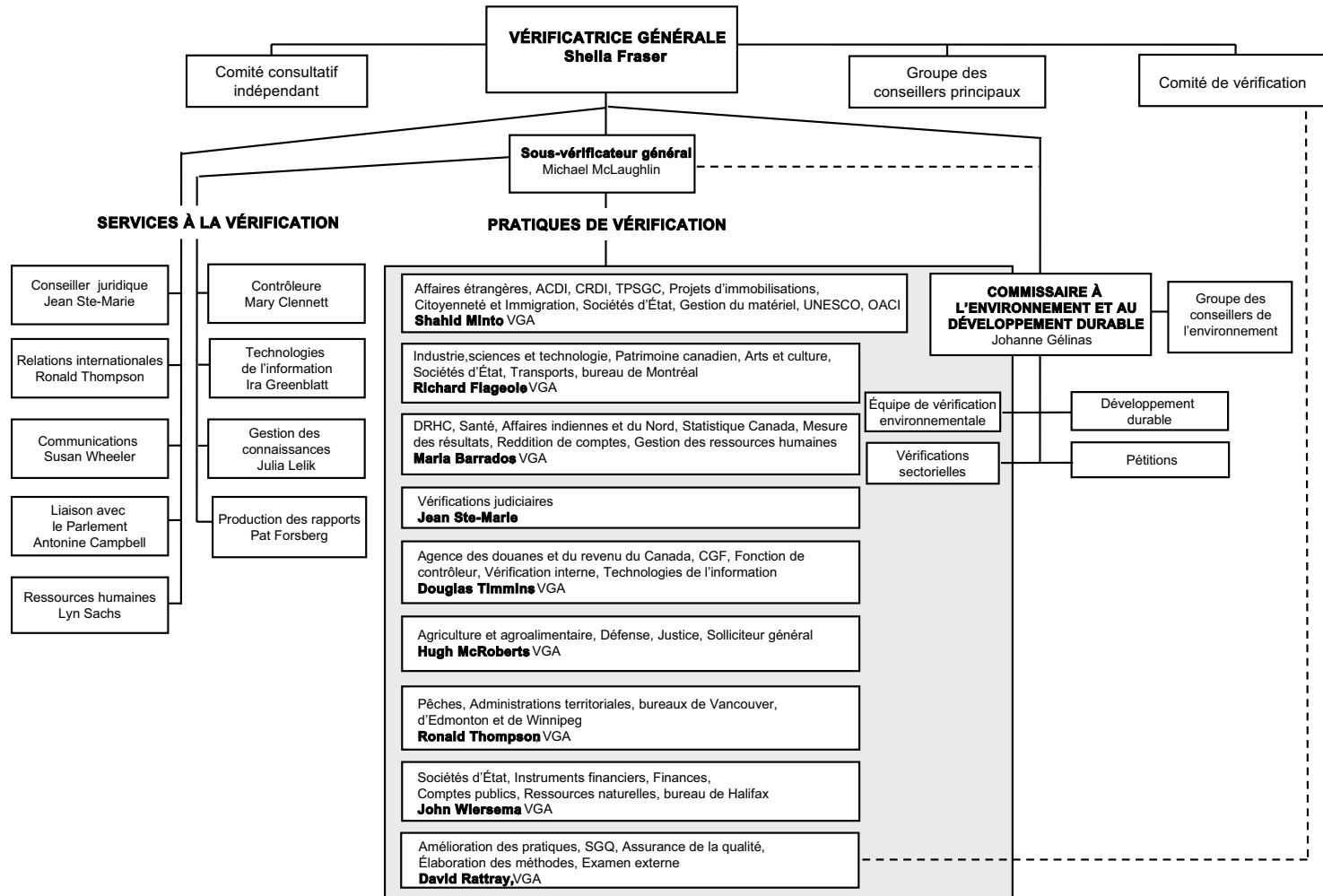
4.5 Les Pratiques de vérification sont responsables de toutes les activités du Bureau touchant les pratiques professionnelles et la vérification. Nos vérificateurs sont titulaires d'un diplôme universitaire ou possèdent des compétences professionnelles dans de nombreuses disciplines. Notre effectif comprend des comptables, des ingénieurs, des

avocats, des statisticiens, des sociologues, des historiens, des environnementalistes et des économistes.

4.6 Les Services à la vérification fournissent un soutien direct aux Pratiques de vérification. Ils regroupent les services suivants : juridique, contrôleur, relations internationales, technologies de l'information, communications, gestion des connaissances, liaison avec le Parlement, ressources humaines et production des rapports.



ORGANIGRAMME DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA





Section V

Annexes

**Tableau 5.1 — Renseignements sur les programmes de paiement de transfert (contribution)
(en millions de dollars)**

Secteur d'activité	Dépenses			
	Prévisions 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004	Prévues 2004-2005
Vérification législative				
CCAF-FCVI Inc.	0,4	0,4	0,4	0,4

Tableau 5.2 — Source des recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes			
	Prévisions 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004	Prévues 2004-2005
Vérification législative				
Charges au titre des vérifications	0,8	0,8	0,8	0,8
Total des recettes non disponibles	0,8	0,8	0,8	0,8

Tableau 5.3 — Coût net du Programme pour 2002-2003 (en millions de dollars)

	Total
Dépenses prévues	68,6
Plus : report prévu ¹	2,0
Moins : recettes non disponibles ²	(0,8)
Plus : coût des services fournis sans frais ³	<u>8,8</u>
Coût net du Programme⁴	78,6

¹Sous réserve de l'approbation du Parlement.

²Le Bureau reçoit également des honoraires pour un petit nombre de vérifications. Les honoraires les plus importants sont reçus de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Ces fonds ne sont pas utilisés par le Bureau mais sont crédités au Trésor en tant que recettes non disponibles.

³Outre les dépenses budgétaires pour 2002-2003, d'autres coûts sont associés au fonctionnement du Bureau. Ces coûts, même s'ils ne sont pas payés directement par le Bureau, représentent des services fournis sans frais par d'autres ministères. Il s'agit des coûts suivants :

Locaux (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	5,7
Contributions aux régimes d'assurance des employés (Conseil du Trésor)	<u>3,1</u>
	8,8

⁴Les extraits du Bureau sont constitués des divers rapports de vérification et des études, des opinions et des lettres de recommandations découlant des opérations de vérification. Le Bureau affecte les coûts nets du Programme à ces extraits. Outre les coûts directs, qui sont imputés à chaque extrait en fonction des heures travaillées, certains des coûts du Bureau sont des frais généraux, par exemple l'administration, les langues officielles et les locaux. Ils ne peuvent être attribués directement aux extraits. Cependant, ils doivent constituer en définitive une partie des coûts des extraits. Aussi, le Bureau a conçu un système de comptabilité des coûts de revient qui impute les frais généraux aux extraits. Par conséquent, les coûts associés à chaque extrait sont des coûts « entiers »; ensemble, ils constituent le coût net du Programme du Bureau.



Tableau 5.4 — Initiatives horizontales – Stratégie de développement durable

5.4.1 On trouvera des détails sur notre deuxième stratégie de développement durable dans le chapitre 35 du Rapport de décembre 2000. Nous avons résumé ci-dessous les éléments clés de la stratégie de la prochaine année (voir la Section III, Résultat stratégique — activités de surveillance de l'environnement et du développement durable).

Tableau 5.4.1 — Stratégie de développement durable

But : Le Bureau s'engage à aider le gouvernement fédéral à améliorer de manière continue sa gestion des questions liées à l'environnement et au développement durable et à veiller à ce que la gestion de ses propres activités soit respectueuse de l'environnement.

Objectifs	Outil de mesure	Principaux indicateurs et cibles de rendement
<p><i>Dans nos travaux de vérification :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer l'environnement et le développement durable à nos travaux de vérification. • Aider à renforcer la capacité des organisations fédérales, territoriales et internationales à améliorer de manière continue leur gestion des questions liées à l'environnement et au développement durable et l'exécution des programmes connexes. • Assurer le suivi des réponses données par les ministères aux lettres (pétitions) des Canadiens au sujet de leurs préoccupations en matière d'environnement et de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi pour déterminer si nos vérifications intègrent les questions liées à l'environnement et au développement durable. • Suivi pour déterminer si les ministères et les organismes ont mis en œuvre les mesures prévues dans leur stratégie de développement durable ou dans nos rapports. • Suivi des pétitions reçues et pourcentage des réponses données par les ministères dans les délais prévus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des documents de planification de vérification où les questions liées à l'environnement et au développement durable (E et DD) étaient importantes. (20 % d'ici 2004). • Pourcentage des chapitres et des examens spéciaux où les questions liées à l'E et DD étaient intégrées — 30 % des chapitres d'ici 2004. <i>Référence à établir pour les examens spéciaux.</i> • Pourcentage des mesures prévues par les ministères qui ont été mises en œuvre. <i>Cible : 50 % d'ici 2004.</i> • Pourcentage des recommandations liées à l'E et DD pour lesquelles des progrès satisfaisants ont été accomplis — 65 % d'ici 2004.
<p><i>Dans nos activités administratives:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer de manière continue notre processus de gestion du développement durable. • Réduire la consommation et la quantité de déchets. • Acheter, fournir et utiliser des biens et des services de manière respectueuse de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller notre processus de gestion du développement durable. • Trouver des moyens de réduire la quantité de déchets. • Promouvoir la réutilisation. • Sensibiliser. 	<ul style="list-style-type: none"> • Diriger un examen interne annuel et un examen externe d'ici 2004. • Réduire la consommation de papier par employé de deux pour cent par année. • Établir la valeur monétaire de référence des fournitures par employé.
<p><i>Pour nos ressources humaines :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les activités qui reconnaissent que nos employés sont notre principal actif dans la poursuite de nos objectifs de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître les connaissances et la sensibilisation des employés dans le domaine de l'environnement. • Fournir un soutien et des conseils. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités d'apprentissage – sept par année. • Capacité des employés de reconnaître les questions liées à la vérification du développement durable — <i>Référence à établir.</i>



Section VI

Autres renseignements

Renvois aux Rapports sur les plans et les priorités de 2001-2002 et de 2002-2003

Ces renvois visent à faciliter la comparaison de nos Rapports sur les plans et les priorités de 2001-2002 et de 2002-2003.

La Section II — Raison d'être du Bureau donne une information semblable à l'information communiquée dans le rapport de l'exercice précédent qui se trouvait dans la section intitulée Vue d'ensemble du Bureau. La section décrit le but fondamental du Bureau et de quelle façon les Canadiens pourront en tirer profit.

La Section III — Résultat stratégique remplace la section intitulée Plans, résultats, activités et ressources. Elle intègre notre cadre de mesure du rendement et de rapports et regroupe l'information sur nos vérifications prévues ainsi que des explications concernant les six composantes de notre secteur d'activité.

La Section IV — Organisation du Bureau décrit la structure du Bureau et indique les personnes responsables des diverses directions.

Les Sections V et VI sont semblables aux sections des rapports précédents.

Rapports exigés par la loi

<i>Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes</i>	publié périodiquement et diffusé de diverses manières, y compris sur notre site Web (http://www.oag-bvg.gc.ca)
<i>Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes</i>	publié tous les ans et diffusé de diverses manières, y compris sur notre site Web (www.oag-bvg.gc.ca)
Opinion de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement du Canada	publiée tous les ans dans les <i>Comptes publics du Canada</i> , volume I, et diffusée sur le site Web (http://www.pwgsc.gc.ca/text/pubacc-f.html)
Opinion sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	publiée tous les ans dans le <i>Rapport financier annuel du gouvernement du Canada</i>
Opinions de la vérificatrice générale sur 115 états financiers de sociétés d'État mères, d'établissements publics fédéraux et d'autres entités fédérales, d'organisations et de gouvernements territoriaux, ainsi que d'autres entités canadiennes et organisations internationales	publiées dans les divers rapports exigés par la loi contenant les états financiers de ces organisations
Examens spéciaux des sociétés d'État	soumis tous les cinq ans au conseil d'administration des sociétés d'État concernées
Rapport annuel sur d'autres questions à l'Assemblée législative du Yukon, à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et à l'Assemblée législative du Nunavut	soumis tous les ans à l'assemblée législative; pour le consulter, s'adresser au greffier
Évaluation des rapports sur le rendement de trois agences – L'Agence des douanes et du revenu du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence Parcs Canada	soumise annuellement au conseil d'administration de l'agence concernée



Personnes-ressources du Bureau

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708
1-888-761-5953

Télécopieur : (613) 957-4023

Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

Pratiques de vérification et Services à la vérification

Michael J. McLaughlin, sous-vérificateur général

Environnement et développement durable

Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable

Communications

Susan Wheeler, directrice



Index

A

audiences 10, 11, 12

C

chaîne des résultats 9, 10, 11
comptes publics 11, 12, 13, 34

D

développement durable 1, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 15, 17, 20, 25, 31, 34

E

environnement 1, 5, 6, 7, 11, 12, 15, 16, 17, 20, 21, 25, 31, 34
états financiers du gouvernement du Canada 6, 7, 12, 13, 15, 18, 22, 25, 34
examens spéciaux 6, 12, 15, 16, 19, 31, 34

G

gestion financière 16, 17

M

meilleures pratiques 11, 12
mesure du rendement et de rapports 9, 10, 33

O

optimisation des ressources 1, 6, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 20, 21, 22

P

pétitions 20, 31
priorités 1, 3, 10, 11, 19, 21, 33

R

rapports sur le rendement 6, 7, 11, 15, 20, 34
recommandations 1, 7, 11, 12, 13, 16, 17, 30, 31
reddition de comptes 1, 3, 5, 9, 10, 11, 15, 17

S

secteurs d'intérêt 1, 5, 15, 17, 21, 23
stratégie de développement durable 6, 11, 20, 31

